

## *Combattre le postulat de logement*

Monsieur le président du Grand Conseil, Madame la Conseillère d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, chers collègues,

Ces dernières années, les loyers des appartements n'ont cessé d'augmenter dans certaines communes valaisannes. Il devient dès lors difficile pour certaines familles des classes moyennes et populaires de trouver un logement adapté à leur capacité financière. C'est pourquoi, les autorités politiques, tant cantonales que communales, se doivent de favoriser l'accès au logement pour l'ensemble de la population et non pour certaines catégories de personnes comme le veulent les postulants. Elles doivent intervenir au travers de la mise en place d'une politique proactive en matière de logements qui garantirait la construction d'appartements à loyer abordable, dont une partie significative de la population a besoin.

Dans cette optique, à l'instar de l'Etat de Vaud, le Canton du Valais pourrait développer un « paquet logement » qui donnerait aux communes des outils efficaces pour créer des appartements à loyer abordable. Grâce à cette impulsion cantonale, les communes pourraient demander aux investisseurs un quota de logements à loyer abordable lors de la construction de nouveaux immeubles. Des bonus pourraient aussi être accordés aux promoteurs immobiliers qui construiraient des appartements à loyer abordable dans leurs projets. Un droit de préemption sur l'achat d'un terrain jugé utile pour construire des appartements à loyer abordable pourrait également être garanti aux communes.

Contrairement à la mauvaise mesure proposée par les postulants, l'instauration d'une réelle politique du logement par le canton permettrait de garantir des appartements de qualité à tout citoyen, indépendamment de son pouvoir d'achat. Pour conclure, l'ADG/LA refuse ce postulat, tout en relevant l'importance de favoriser la création d'appartements à loyer abordable dans notre canton.